

RAPPORT FINANCIER 2016

Tableau de synthèse des grands agrégats budgétaires (en millions d'€)

		CA 2013	CA 2014	Evolution	CA 2015	Evolution	CA 2016	Evolution	
Section de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	A	1 450	1 520	4,83%	1 527	0,46%	1 581	3,54%
	Fiscalité directe (1)		348	350	0,57%	360	2,86%	392	8,89%
	Fiscalité indirecte (2)		502	515	2,59%	531	3,11%	551	3,77%
	Dotations de l'Etat (3)		436	431	-1,15%	409	-5,10%	401	-1,96%
	DGF		343	335	-2,33%	315	-5,97%	294	-6,67%
	dotations CNSA		57	61	7,02%	61	0,00%	73	19,67%
	autres recettes		36	35	-2,78%	33	-5,71%	34	3,03%
	Fonds de péréquation (4)		124	176	41,94%	173	-1,70%	176	1,73%
	Autres recettes		40	48	20,00%	54	12,50%	61	12,96%
	Dépenses de gestion (hors frais financiers)	B	1 405	1 427	1,6%	1 471	3,1%	1 469	-0,1%
Epargne de gestion	C = A - B	45	93	106,7%	56	-39,8%	112	100,0%	
Frais Financiers	D	9	9	0,00%	10	11,11%	11	10,00%	
Epargne brute	E = C - D	36	84	133,3%	46	-45,2%	101	119,6%	
Remboursement du capital de la dette	F	50	53	6,00%	55	3,77%	67	21,29%	
Epargne nette	G = E - F	-14	31		-9		34		
Section d'investissement	Recettes d'investissement (hors emprunt)	H	43	46	7,0%	64	39,13%	45	-29,56%
	FCTVA		22	27	22,73%	30	11,11%	28	-6,67%
	Dotations (DGE, DDEC)		9	10	11,11%	10	0,00%	10	0,00%
	Autres recettes		12	9	-25,00%	24	166,67%	7	-70,83%
	Dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette)	I	210	228	8,57%	216	-5,26%	168	-22,36%
	Besoin de financement	J = I - H	167	182	8,98%	152	-16,48%	123	-19,33%
	Emprunts	K	80	130	62,50%	150	15,38%	80	-46,67%
Solde de l'exercice	L = G - J + K	-101	-21		-11		-8		

(1) TFPB, CVAE, IFER

(2) TICPE, TDCFE, TSCA, DMTO, taxes additionnelles aux DMTO, taxe d'aménagement, TDCAUE, TDENS et autres impôts locaux

(3) DGF, DGD, FMDI, concours sociaux

(4) Fonds de péréquation de la CVAE et des DMTO, frais de gestion de la TFPB, FNGIR, DCRTP, dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité, autres compensations fiscales, fonds de solidarité

1. Présentation générale du compte administratif 2016

La structure budgétaire du Département est organisée autour d'un budget principal et de trois budgets annexes. Le schéma repris ci-dessous illustre le montant cumulé des dépenses réelles en fonctionnement et investissement de chacun des budgets de la collectivité.

Un budget principal

Budget principal Dépenses réelles 2016 1 819,75 M€

Trois budgets annexes

Laboratoire départemental Dépenses réelles 2016 2,7 M€

Restaurant administratif Dépenses réelles 2016 1,8 M€
--

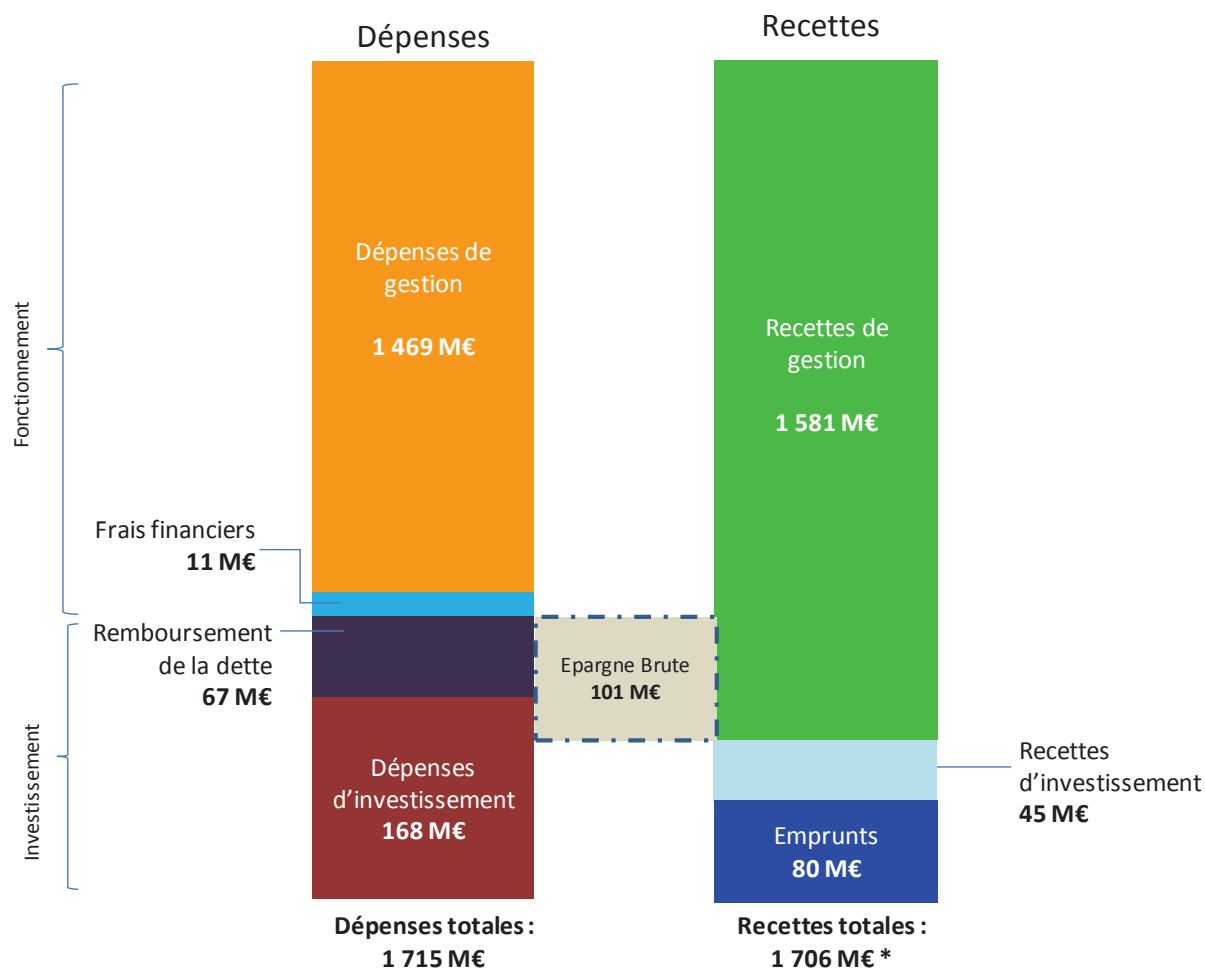
Etablissement français du sang Dépenses réelles 2016 0,4 M€
--

Le présent rapport financier porte sur l'analyse du compte administratif du seul budget principal de la collectivité. Le budget principal intègre les contributions d'équilibre des budgets annexes qui constituent une dépense de fonctionnement. Pour assurer une plus grande lisibilité et dans l'ensemble de ce document, les opérations relatives aux mouvements sur les crédits revolving sont neutralisées. Ces opérations, équilibrées en dépenses et en recettes, ressortent à 105,3 M€ pour l'exercice 2016.

A/ Equilibre général du compte administratif 2016

Le compte administratif 2016 traduit les efforts d'économie entamés par le Département, lors de la préparation budgétaire, afin de rétablir les équilibres financiers qui se dégradaient. Ainsi, en 2016, les dépenses de fonctionnement qui connaissaient une croissance rapide depuis 2012, se stabilisent à 1 480 M€, en raison d'importants efforts de gestion engagés mais également grâce à une progression moins soutenue des dépenses liées aux allocations de RSA. Dans le même temps, les recettes ont augmenté en particulier avec le relèvement du taux de taxe foncière décidé par l'exécutif, et la progression des bases dans un contexte de reprise qui font plus que compenser la baisse de la DGF. Ce double mouvement explique une hausse forte de l'épargne brute.

Cette amélioration de l'épargne brute combinée avec une légère baisse des dépenses d'investissement permet une réduction importante de l'emprunt. L'équilibre entre les recettes et les dépenses réelles, du compte administratif s'effectue alors grâce à un prélèvement sur les résultats reportés de 8 M€. Le solde des résultats reportés constatés à fin 2016 ressort donc à 113 M€, ressource qui pourra être utilisée au cours des prochains exercices pour financer une partie des dépenses d'investissement du Département.



* L'écart entre dépenses et recettes s'explique par le prélèvement sur le fonds de roulement

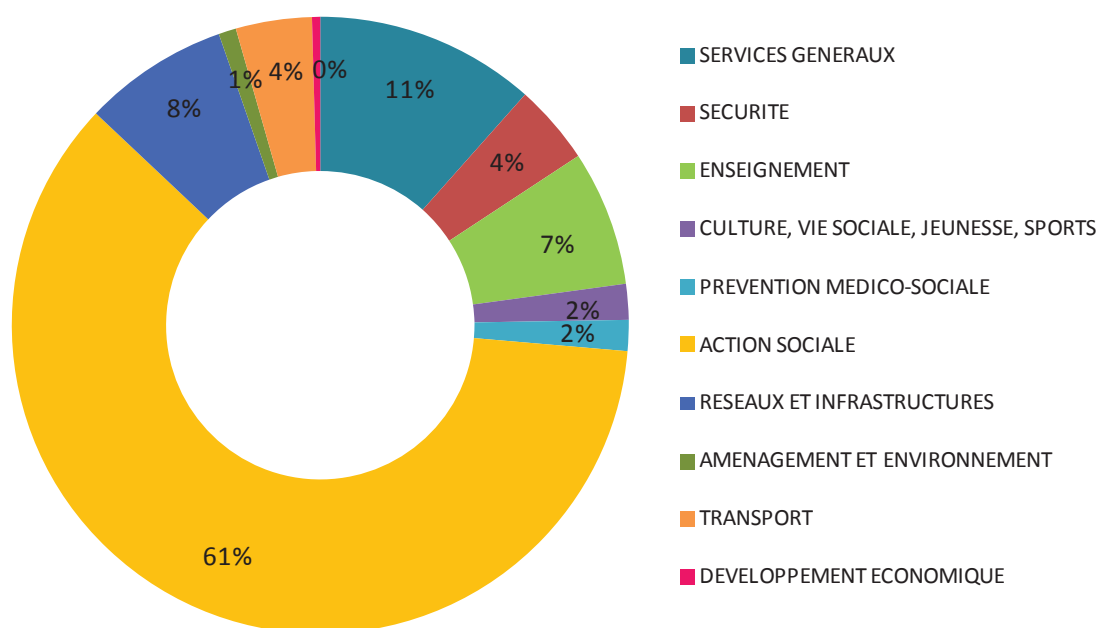
B/ Ventilation des dépenses de fonctionnement et d'investissement hors CLTR suivant la nomenclature fonctionnelle M52 :

Fonctions	CA 2015	CA 2016	Variation
0 SERVICES GENERAUX	195 908 139 €	197 149 532 €	1 241 393 €
1 SECURITE	71 474 525 €	72 096 041 €	621 517 €
2 ENSEIGNEMENT	135 645 197 €	121 451 178 €	-14 194 019 €
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	46 762 048 €	32 133 977 €	-14 628 071 €
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 503 947 €	27 892 878 €	388 931 €
5 ACTION SOCIALE	1 036 206 011 €	1 040 563 574 €	4 357 563 €
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	142 007 363 €	130 503 805 €	-11 503 558 €
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	18 508 004 €	15 892 047 €	-2 615 957 €
8 TRANSPORT	66 081 287 €	68 276 277 €	2 194 990 €
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	11 638 967 €	8 453 384 €	-3 185 583 €
Total des dépenses (fonctionnement et investissement hors CLTR)	1 751 735 487 €	1 714 412 694 €	-37 322 793 €

Les dépenses totales de l'exercice 2016 ressortent à 1 714 M€, en diminution de 37 M€ par rapport à l'année précédente. Cette baisse des dépenses porte essentiellement sur la section d'investissement comme constaté en fonctions 2, 3, 6 et 7, directement impactées par le ralentissement des dépenses d'équipement entre 2015 et 2016.

La faible progression constatée en fonction 5 par rapport aux années précédentes révèle un ralentissement de la dynamique des dépenses d'allocations de solidarité. L'allocation de RSA progresse de 5,7 M€ en 2016 contre 21,4 M€ en 2015, l'APA de 6,6 M€ en raison de la mise en œuvre de la loi vieillissement et la PCH/ACTP de 1,9 M€. Au total, le Département aura consacré en 2016 plus de 14 M€ supplémentaires au financement des allocations de solidarité, contre 28 M€ supplémentaires entre 2014 et 2015, ces hausses étant absorbées pour partie par des mesures d'optimisation au sein de la fonction.

La progression des dépenses de la fonction 8 s'explique quant à elle par la hausse de 2 M€ des dépenses de fonctionnement liées au transport scolaire. La fonction 9 connaît une forte baisse des dépenses de fonctionnement et d'investissement en raison du transfert de la compétence développement économique à l'échelon régional. La progression des dépenses de la fonction 0 s'explique par une légère hausse du remboursement du capital de la dette. En parallèle, les investissements hors dette ainsi que les frais de personnel sont en baisse.



La présentation des dépenses par fonction illustre le poids prépondérant des politiques de solidarité (fonctions 4 et 5) dans le budget départemental. La part de ces politiques continue d'augmenter et représente 63 % du total des moyens alloués aux politiques publiques départementales en 2016, contre 60 % en 2015. En 2016, 1,07 milliard d'euros auront été consacrés aux politiques publiques de solidarité.

C/ Analyse de l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes

i. Section d'investissement

a. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont en diminution par rapport à 2015. Le Département a consacré en 2016 234 M€ aux dépenses d'investissement dont 67 M€ de remboursement du capital de la dette et 168 M€ de dépenses d'intervention.

L'intervention du Département en 2016 se retrouve à la fois dans les dépenses réalisées en maîtrise d'ouvrage départementale (132 M€ en 2016) et sous la forme de subventions d'équipement (27 M€). Les principales réalisations portent sur les travaux de voirie (71 M€), l'investissement dans les collèges (39 M€) ou les projets structurants du Département, avec notamment le financement de la base de loisirs d'Olhain (3,7 M€), la restauration des édifices classés (2,8 M€) ou le programme d'équipement rural (3,8 M€).

Le niveau d'exécution 2016 est marqué par deux facteurs importants. Le premier concerne les subventions d'équipements caractérisé principalement par le retard des demandes de paiement de subventions de la part de nos partenaires (EPCI et communes) et le second, proportionnellement pour une moindre part, concerne la maîtrise d'ouvrage départementale marquée pour sa part par des aléas techniques, des défaillances de prestations de maîtrise d'œuvre, des résultats d'appels d'offres favorables, et certains retards administratifs.

Néanmoins, l'engagement pris lors de la session du 25 janvier 2016 et acté par la délibération cadre « Près de chez vous, proche de tous », c'est-à-dire la réalisation d'un milliard d'euros d'investissement sur le mandat sera tenu.

b. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont diminué de 89 M€ entre 2015 et 2016 ; cela s'explique par deux postes principaux.

Les recettes d'emprunt ont atteint 80 M€ en baisse de 70 M€ par rapport à l'exercice précédent, permises principalement par une amélioration de l'épargne brute.

La forte baisse des recettes s'explique également par le dispositif de préfinancement du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) mis en œuvre par la Caisse des dépôts en 2015. En 2015, le Pas-de-Calais a ainsi pu bénéficier d'une avance d'une partie des sommes remboursées par l'Etat au titre du FCTVA de 15,66 M€, à rembourser en 2016 et 2017. Ce mécanisme n'ayant pas été reconduit en 2016, le Département n'a pas pu bénéficier de ces ressources.

ii. Section de fonctionnement

a. Les recettes de fonctionnement

En 2016, le Département a perçu 1 581 M€ de recettes de fonctionnement, en progression de 54 M€ par rapport à 2015 et ce malgré la baisse de 20 M€ de la dotation globale de fonctionnement. Cette hausse importante s'explique principalement par :

1. le relèvement du taux de la taxe sur le foncier bâti - seul levier fiscal dont dispose le Département - de 20,26 % à 22,26 % - qui a permis au Département de bénéficier de 25 M€ de ressources complémentaires ;
2. la hausse des bases de la fiscalité directe (8 M€) dans un contexte de légère reprise économique ;
3. le dynamisme de l'évolution des droits de mutation à titre onéreux, en hausse de 13 M€ ;
4. les recettes de la CNSA en progression de 15 M€ dans le cadre de la loi vieillissement, qui ont été allouées aux départements pour compenser des dépenses complémentaires notamment dans le cadre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement ;
5. la mise en œuvre par l'Etat d'un fond de soutien aux départements en difficulté, notamment ceux, comme le Pas-de-Calais, fortement pénalisés par la hausse du RSA qui a permis de constater une recette de 6 M€;
6. 6 M€ supplémentaires au titre d'un rattrapage par l'Etat du retard pris dans la perception de la taxe d'aménagement.

Les recettes de fonctionnement de la collectivité se décomposent principalement en trois catégories principales :

La fiscalité directe :

Les recettes relatives à la fiscalité directe (392 M€) comprennent le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (276 M€), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (113 M€) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (3 M€). En 2015, la fiscalité directe s'élevait à 360 M€ soit une hausse de 32 M€ dont 25 M€ liée au relèvement du taux de taxe foncière.

La fiscalité indirecte :

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), par nature très volatil, est dépendant du dynamisme du marché immobilier. Depuis 2014, l'ensemble des départements constate une hausse rapide de ces recettes. C'est également le cas pour le Pas-de-Calais avec un produit de DMTO qui s'élève à 127 M€ en 2016 contre 115 M€ en 2015.

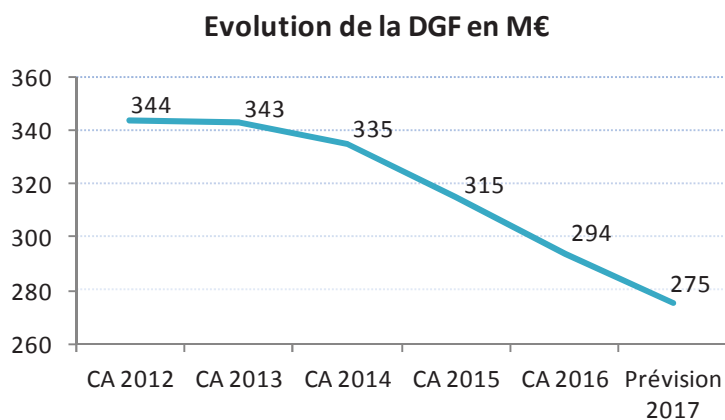
La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, qui vient compenser partiellement le financement du revenu de solidarité active, représente 198 M€, et la taxe sur la consommation finale d'électricité approche les 14 M€. La taxe d'aménagement représente 10,5 M€,

plus du double du produit perçu en 2015, lié à un rattrapage partiel par l'Etat de retards de versement sur les années antérieures.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (202 M€) progresse légèrement. Cette recette permet aux départements de financer certains transferts de compétences, le financement du SDIS et la compensation de la perte de recette engendrée par la réforme de la fiscalité locale.

Les dotations et participations de l'Etat :

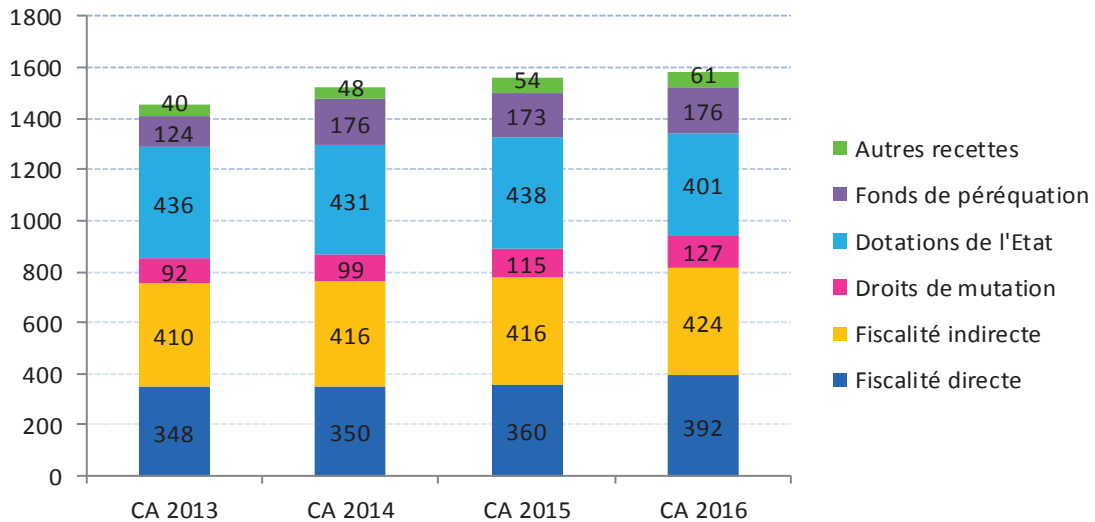
Depuis 2014, la dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par le Département baisse chaque année, une perte de 8 M€ est constatée en 2014, puis de 20 M€ supplémentaires les années suivantes. Cette tendance à la baisse de la DGF se poursuivra au minimum jusqu'en 2017.



Le montant de la dotation globale de fonctionnement, principale recette de fonctionnement versée par l'Etat, atteint 294 M€ en 2016. Il est en baisse de près de 21 M€ par rapport à 2015. Le Département perçoit également d'autres dotations mises en place par l'Etat afin de compenser la perte de recettes induites par la réforme de la taxe professionnelle en 2011. Ainsi le Département perçoit depuis 2012, 42 M€ au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources et 54 M€ au titre de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. Enfin, la collectivité a reçu des dotations versées par la CNSA au titre des dépenses d'APA (59 M€) et de PCH (14 M€). En 2016, 15 M€ supplémentaire ont été perçus en lien avec la loi vieillissement, compensés en dépense.

Le graphique ci-dessous détaille la répartition par catégorie de recettes. Ce graphique démontre le faible poids de la fiscalité directe dans les recettes du Département et la forte dépendance de la collectivité aux dotations versées par l'Etat. L'augmentation de ce poste sur les années passées n'est que le corollaire de la baisse de la dotation globale de fonctionnement et de la hausse en 2016 du taux de taxe sur le foncier bâti. Le Département dispose donc d'une marge de manœuvre très limitée en matière de recettes de fonctionnement et se trouve fortement pénalisé financièrement par la baisse rapide des concours versés par l'Etat.

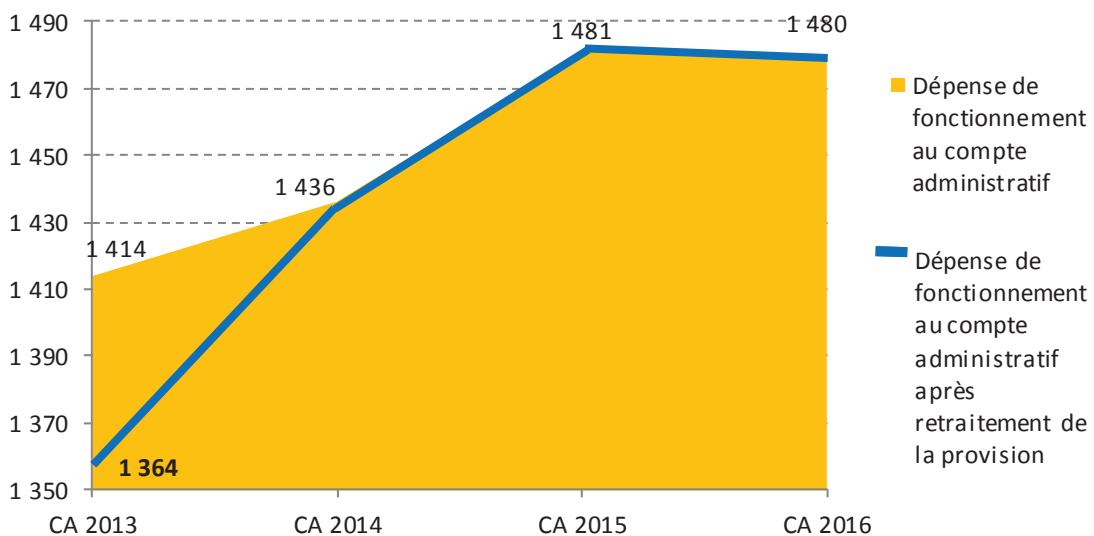
Répartition des recettes réelles de fonctionnement depuis 2013 en M€



b. Les dépenses de fonctionnement

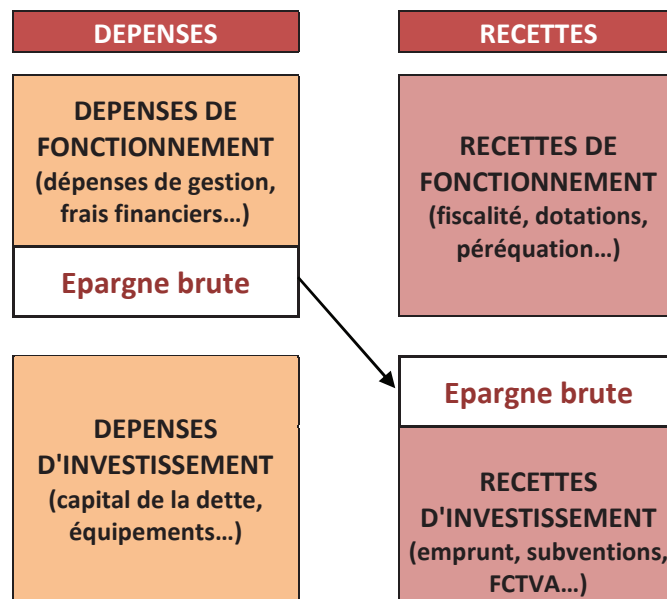
Le total des dépenses de fonctionnement du budget principal s'établit à 1 480 M€ fin 2016, en très légère baisse par rapport à l'exercice précédent. La hausse des allocations de solidarité de 14 M€, signifie une baisse réelle de 1% des autres dépenses de la collectivité. Cette stabilisation des dépenses est liée aux efforts d'économies menés par l'ensemble des services lors de la préparation budgétaire ainsi qu'à la progression plus modérée que les années précédentes des dépenses liées aux allocations de solidarité. Les dépenses de personnel ont légèrement diminué en 2016 (-0,2 %), et ce malgré l'effet positif du glissement vieillesse technicité estimée à 1,5 %. Les efforts menés par le Département, associés à une amélioration de la conjoncture, ont permis le redressement des équilibres financiers de la collectivité.

	2013	2014	2015	2016
taux de variation des DRF	5,74%	5,28%	3,13%	-0,07%

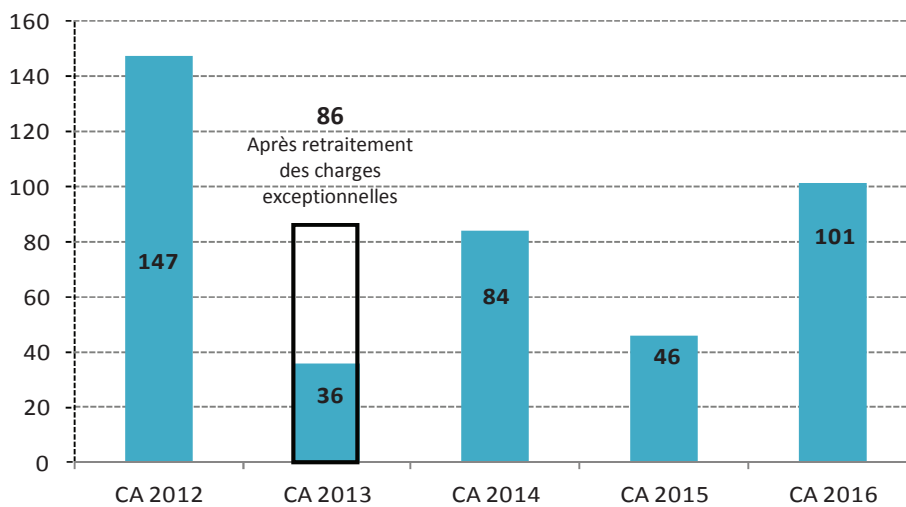


C/ Le rôle central de l'épargne brute

La situation financière d'une collectivité est étroitement liée à l'analyse d'un indicateur : l'épargne brute. Ce ratio financier clé correspond au solde des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement. Il reflète la capacité de la collectivité à dégager, au sein de la section de fonctionnement, les ressources suffisantes pour rembourser le capital de la dette, mais également pour assurer l'autofinancement d'une partie de ses investissements. En 2016, le Département est parvenu à dégager une épargne brute de 101 M€ soit plus de 6 % des recettes de fonctionnement de l'exercice.



Evolution de l'épargne brute depuis 2012 en M€



Sur la période 2013 - 2015, la faible dynamique des recettes, en particulier liée à la baisse de la DGF, face à la progression des dépenses, notamment tirée par la hausse des allocations, a conduit à

une forte contraction de l'épargne brute. Cette dégradation de la capacité d'autofinancement a conduit le Département à prendre des mesures structurelles courant 2015 pour inverser cette tendance et restaurer progressivement un niveau d'autofinancement suffisant pour continuer à financer le programme d'investissement départemental. Le plan d'optimisation a mis en œuvre un programme de réduction des dépenses pour restaurer progressivement le niveau de l'épargne brute permettant de dégager près de 37 M€ d'économies en 2016 par rapport à l'évolution au fil de l'eau des dépenses. Cette démarche a d'ailleurs été reconduite en 2017 et se poursuivra au cours des prochains exercices.

En dégagant 55 M€ d'autofinancement supplémentaire sur l'exercice 2016, le Département améliore nettement son taux d'épargne brute qui atteint 6,4 %. Cette amélioration très nette n'est toutefois pas encore suffisante pour sortir de la zone de fragilité sur ce ratio. En effet, le seuil minimum est fixé aux environs de 7 % pour les départements, ce qui correspondrait à 100 M€ pour le Pas-de-Calais. Pour mémoire, à fin 2015, le taux d'épargne brute moyen des départements millionnaires en habitants était de 10 % lorsque celui du Pas-de-Calais atteignait les 3 %.

D/ Etat de la dette propre et de la dette garantie

i. La dette départementale

Depuis l'émergence de la crise financière et plus particulièrement des problématiques liées à la dette des collectivités locales, le Département du Pas-de-Calais est resté fidèle à une stratégie de gestion prudente de son encours tout en travaillant à une optimisation de la charge d'intérêts supportée par la collectivité. La totalité de l'encours de la collectivité est catégorisée 1A selon la classification de la charte Gissler issue de la circulaire du 25 juin 2010, soit la moins risquée de toutes. Le Département ne dispose d'aucun emprunt structuré.

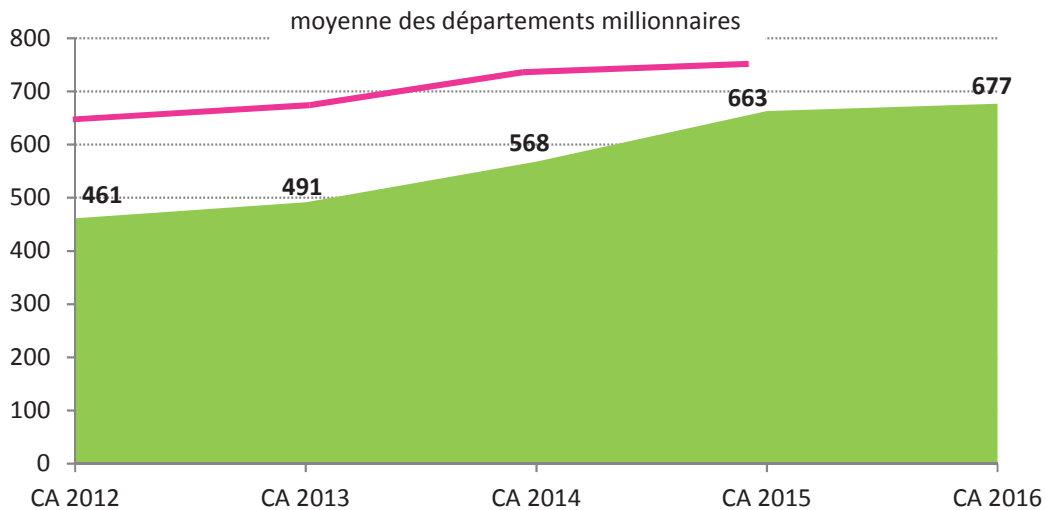
Le programme de financement de l'exercice a conduit à la souscription de 80 M€ d'emprunts nouveaux, permettant d'assurer le financement du programme d'investissement engagé en début de mandat.

Début 2016, deux emprunts à taux variable d'un montant de 40 M€ ont été levés afin de profiter de conditions de marché attractives. Une unique consultation bancaire a eu lieu au cours de l'exercice, au mois d'avril, à l'issue de laquelle 40 M€ de prêts supplémentaires ont été contractés à taux fixe.

Le Département mène une stratégie active d'optimisation des frais financiers. En 2016, il a poursuivi le réaménagement de son encours de dette, notamment par la renégociation du taux de trois emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts. Un emprunt de BNP Paribas a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour un montant de capital restant dû de 10,5 M€. Par ailleurs, le Département dispose d'outils de gestion de trésorerie, les emprunts revolving, pour un montant de 105,3 M€, pouvant être mobilisés en cas de besoin de trésorerie. En 2016, le niveau du fonds de roulement n'a pas nécessité la mobilisation de ces emprunts.

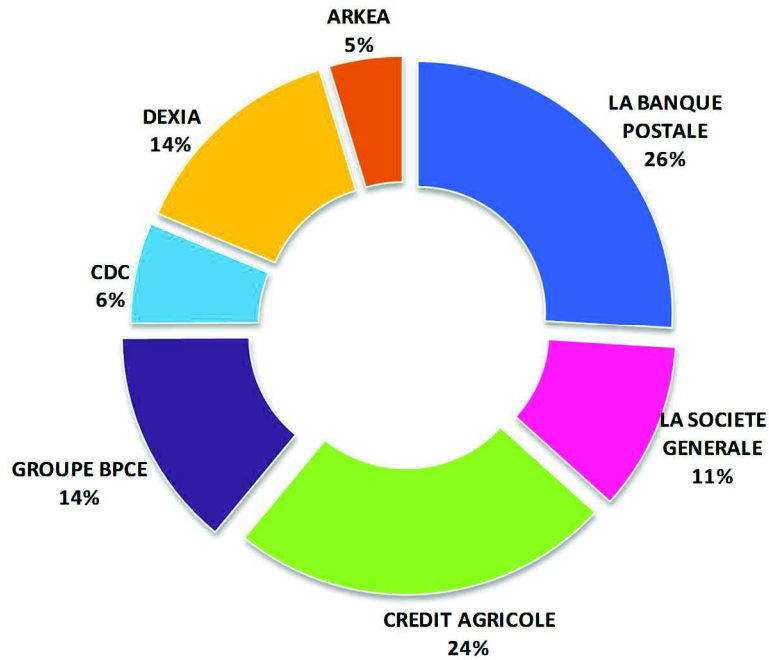
Au 31 décembre 2016, l'encours de dette de la collectivité ressort à 677 M€. Il n'a progressé que de 14 M€ au cours de l'exercice marquant une nette rupture par rapport à l'évolution constatée sur la période 2013 - 2015. La dette s'élève donc à 449 € par habitant à fin 2016, pour une moyenne des départements de la strate de 536 € à fin 2015.

Evolution de l'encours de dette du Pas-de-Calais depuis 2012

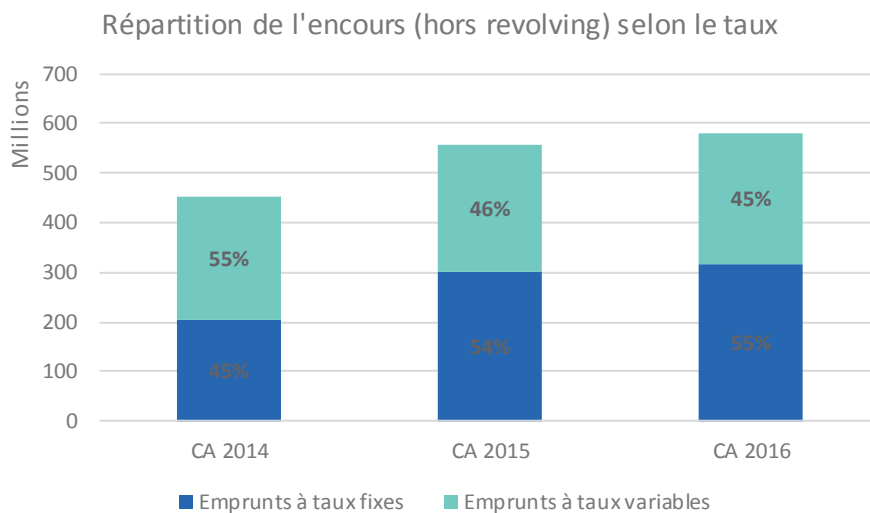


Répartition de l'encours

En 2016, le Département a recentré son partenariat financier autour de six acteurs principaux illustrés par le graphique ci-dessous. Cette stratégie de diversification de l'encours évite une trop forte concentration de l'encours et donc une dépendance importante vis-à-vis d'un partenaire financier. Il convient de préciser que l'encours auprès de Dexia se compose d'anciens prêts et qu'aucun nouvel emprunt n'a vocation à être souscrit auprès de cet établissement. Par ailleurs, le remboursement anticipé de l'emprunt de BNP Paribas marque la sortie de cet établissement comme partenaire financier du Département.



Il convient également de noter que le Département a très nettement renforcé la part à taux fixe dans son encours de dette avec un impact très limité sur le niveau de taux moyen de la dette. Ainsi, à fin 2016, la part de la dette à taux fixe ressort à 55 % à fin 2016 contre 36 % en 2013. Ce renforcement de la part fixe de l'encours dans un contexte de taux favorable permet au Département de sécuriser l'évolution des frais financiers sur une très grande part de la dette.



Les frais financiers :

Le Département a consacré un peu plus de 11 M€ aux charges financières. Ces frais, composés essentiellement des intérêts de la dette, restent très bas avec un coût moyen (frais financiers / encours de la dette à fin 2015) de 1,66 %. Le Département du Pas-de-Calais affiche un niveau de frais financiers

très inférieur à la moyenne des départements millionnaires. En effet, les frais financiers représentent une charge de 7 € par habitant, pour une moyenne à fin 2015 de 13 € par habitant.

Exercice	2013	2014	2015	2016
Frais financiers	8 576 772,79 €	9 450 086,47 €	10 433 616,83 €	11 249 904,10 €
Coût moyen	1,75%	1,66%	1,57%	1,66%

Les ratios d'analyse de la dette

Le niveau d'endettement de la collectivité s'apprécie à travers trois ratios principaux :

- le ratio d'endettement,
- la charge de la dette,
- la capacité de désendettement.

Le ratio d'endettement établit un rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de s'assurer que la dette du Département n'est pas trop importante par rapport à ces ressources propres. A fin 2016, ce ratio s'établit à 43 %. Pour mémoire, à fin 2015 et pour les départements millionnaires hors Paris, ce ratio ressortait à 56 %.

La charge de la dette se mesure en rapportant l'annuité de la dette (capital et intérêts) aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Pour 2016, ce ratio est de 4,9 % pour une moyenne des départements millionnaires de 5,6 % en 2015. Ce ratio est à utiliser avec prudence car il ne prend pas en compte la durée effective de la dette des collectivités. Le Département du Pas-de-Calais est en effet caractérisé par une dette dont la durée de vie est courte, ce qui vient augmenter le remboursement en capital et dégrade ce ratio. Malgré cette particularité, le ratio de charge de la dette reste inférieur à la moyenne des départements millionnaires.

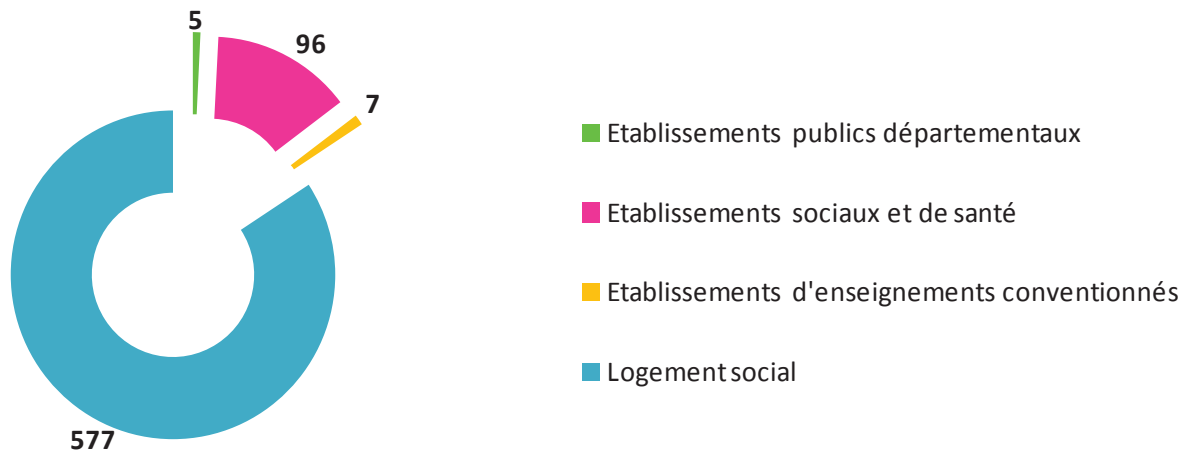
La capacité de désendettement est obtenue en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute dégagée. Ce ratio révèle le nombre d'années d'épargne nécessaire au remboursement de la totalité du stock de dette. Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges d'endettement importantes. A fin 2016 ce ratio ressort à 6,7 années contre 14,4 en 2015, pour une moyenne des départements millionnaires de 7 années en 2015. Comme évoqué précédemment, les mesures d'économies prises en 2016 ont permis la nette amélioration de ce ratio, l'objectif étant de maintenir une capacité de désendettement inférieure à 12 ans à fin 2018.

ii. La dette garantie

La collectivité s'est dotée d'un règlement de garanties d'emprunt en 2013. Le Département apporte sa garantie d'emprunt essentiellement aux bailleurs sociaux. L'encours de dette garantie s'élève à 685 M€ au 31 décembre 2016. Ces engagements ne génèrent pas de charges financières

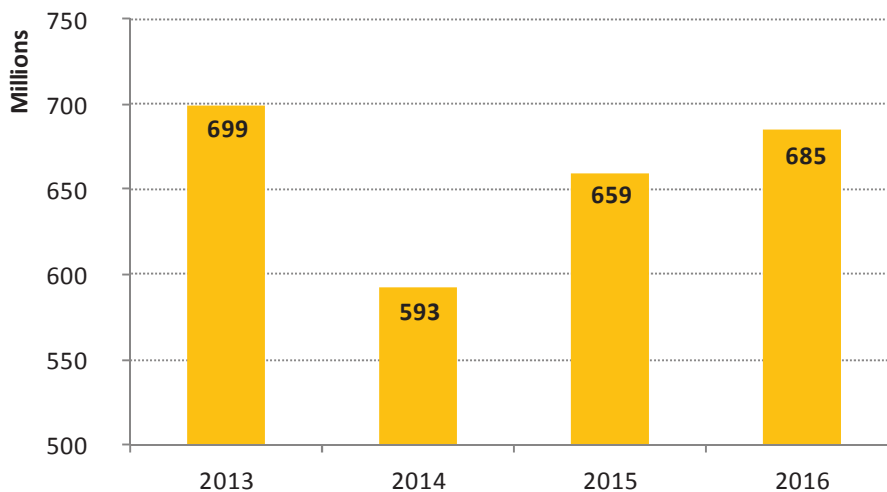
directes pour l'institution, ils constituent toutefois un risque à suivre et évaluer dans la mesure où la collectivité pourrait être amenée à se substituer à l'emprunteur en cas de défaut de ce dernier. Le Département du Pas-de-Calais n'a pas fait l'objet de mise en jeu de garantie depuis plus de 10 ans.

Répartition de l'encours de dette garantie par bénéficiaire en M€



L'encours de dette garantie par le Département a enregistré un décrochage important entre 2013 et 2014 en raison du remboursement par Epinorpa de la dette souscrite pour financer la reprise du patrimoine minier. Le Département avait accordé sa garantie à hauteur de 160 M€.

Evolution de l'encours de dette garantie en millions d'Euros



Encours des 10 principaux bénéficiaires de garanties d'emprunt au 31/12/2016

Bénéficiaire	Encours de la dette garantie	Quote-part	Annuité
PAS DE CALAIS HABITAT	190 232 167 €	27,76%	9 803 355 €
SA HLM LOGIS 62	67 193 549 €	9,80%	3 569 843 €
LTO HABITAT	51 130 696 €	7,46%	2 967 567 €
SA HLM LE LOGEMENT RURAL / SA DU HAINAUT	50 816 140 €	7,41%	3 637 494 €
62/59 SA	45 609 490 €	6,66%	4 599 612 €
MAISONS ET CITES HABITAT	34 615 278 €	5,05%	901 628 €
HABITAT DU LITTORAL	32 942 524 €	4,81%	2 391 786 €
SIA HABITAT	22 814 594 €	3,33%	1 219 187 €
MAISONS ET CITES SOGINORPA	17 501 214 €	2,55%	153 489 €
SA D'HLM NOREVIE	15 198 141 €	2,22%	114 885 €
TOTAL	528 053 792 €	77,05%	29 358 846 €

Lexique d'analyse financière

Classification Gissler : destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, elle permet de les classer selon une matrice à double entrée, dont le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : impôt économique créé en remplacement de la taxe professionnelle. Il s'applique à toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €. Cependant, seules les entreprises qui réalisent plus de 500 000 € de chiffre d'affaires doivent s'acquitter de l'impôt. La CVAE est reversée aux collectivités au niveau national à partir d'un taux unique (1,5% de la valeur ajoutée). Elle est territorialisée en fonction de deux paramètres : la valeur locative des locaux et le nombre de salariés exerçant leur activité. Il est réparti à 25% aux régions, 48,5% aux départements et 26,5% au bloc communal.

Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) : concours de l'Etat perçu en investissement destiné à financer le transfert de compétence d'équipement des collèges.

Dotation générale de décentralisation (DGD) : dotation annuelle égale à la différence entre les charges et les impôts transférés aux départements lors de la décentralisation. Elle est depuis 2004 intégrée, pour 95% de son montant, à la DGF de chaque département. Une revalorisation forfaitaire intervient chaque année de l'ordre de 2% actuellement.

Dotation globale de fonctionnement (DGF) : principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités. Pour les départements elle se compose de la dotation forfaitaire, de la dotation de

compensation et de la dotation de péréquation urbaine accordée selon des critères de richesse et de charge.

Dotation globale d'équipement (DGE) : destinée à soutenir l'effort d'investissement des départements en matière d'équipement rural.

Droits de mutation à titre onéreux sur les transactions immobilières (DMTO) : taxe assise sur le volume des transactions immobilières. Depuis 2014, les conseils généraux peuvent relever le taux des droits de mutation de 3,8% à 4,5%. Les départements perçoivent plus de 82% des DMTO affectés aux collectivités locales, le reste revenant au secteur communal.

Épargne brute : différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, il s'agit de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Épargne de gestion : différence entre les recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et les dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.

Épargne nette : épargne brute après déduction des remboursements de dette.

Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : prélèvement sur les recettes de l'Etat, qui assure une compensation à un taux forfaitaire de la charge de TVA que les collectivités territoriales supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement.

Fonds de roulement : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie. Il s'agit de la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : ressources versées en compensation des pertes de

recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle de 2010, afin de répondre au principe de neutralité financière.

Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : constitue le second impôt économique. Le département perçoit 50% du montant sur les éoliennes terrestres, 50% sur les centrales électriques et 33% sur les stations radioélectriques.

Recettes réelles, dépenses réelles : montants effectivement encaissés, décaissés, par opposition aux recettes et dépenses d'ordre.

Taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) : perçue en 2004 au titre de la

compensation financière du transfert des allocations de RMI aux départements. Depuis 2009, elle finance le transfert des allocations de RSA majoré. La TICPE intervient, par ailleurs, en complément de la TSCA dont le rendement au plan national est insuffisant pour financer les transferts de compétences.

Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) : transférée en partie aux départements en 2005, pour compenser les transferts de compétences et financer le SDIS. Depuis 2011, la totalité de la taxe est transférée pour compenser la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.